



SYNDICAT MIXTE DOUBS DESSOUBRE

3 rue du Clos Pascal
25190 SAINT-HIPPOLYTE
Tél. : 03 81 37 02 78
Mail : contact@smix-dessoubre.fr
<http://www.smixdessoubre.fr>

Concertation territoriale

Contrat de territoire Doubs Dessoubre

Enjeux majeurs locaux et élaboration de pistes d'actions

Septembre 2021



Illustration de la réunion de concertation du 11 septembre 2021 à Sancey.

1- CADRE ET OBJECTIF

Le Syndicat mixte Doubs Dessoubre a été créé au 1er janvier 2021 par transfert de la compétence GEMAPI par ses membres les Communautés de communes du Pays de Maîche, des Portes du Haut-Doubs, du Pays de Sancey-Belleherbe, du Plateau du Russey et du Doubs Baumoisi. Le Département du Doubs a également intégré la nouvelle structure. Le syndicat porte également l'animation du site Natura 2000 de la Vallée du Dessoubre.

Le Syndicat mixte Doubs Dessoubre a donc la charge de mener à bien les missions opérationnelles de restauration et de préservation des milieux aquatiques, milieux humides et milieux naturels sur son périmètre d'action. Le syndicat est également en charge des missions de reconquête de la qualité de l'eau, de connaissance et de préservation de la ressource en eau.

En 2021, le syndicat a engagé l'élaboration d'un contrat de territoire pour les années 2022 à 2024, qui sera signé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Les contrats de territoire sont des contrats opérationnels qui fixent les orientations et les actions à mener sur une période de 3 ans. Ces documents engagent les cocontractants à mettre en œuvre les actions identifiées sur la période. L'Agence de l'eau, quant à elle, s'engage à financer les actions listées dans le contrat et garantit les taux d'aides qui ont été fixés sur la période.

Le contrat de territoire répond aux enjeux fixés par les orientations fondamentales du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et par le Programme de Mesures (PDM) associé. Il s'agit d'un engagement moral, technique et financier entre maîtres d'ouvrage locaux et partenaires financiers.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de territoire Doubs Dessoubre, le syndicat a souhaité mettre en place une concertation territoriale participative, l'élaboration du contrat reposant en effet sur la concertation et l'engagement de tous les acteurs concernés.

L'objectif de la démarche de concertation territoriale avec les acteurs et habitants est double, il s'agit d'intégrer la perception des habitants et acteurs du territoire vis-à-vis des pressions et des enjeux qui reposent sur les milieux aquatiques, mais aussi de proposer aux décideurs des pistes d'actions qui semblent prioritaires pour la préservation et la valorisation des milieux aquatiques.

Cette concertation permet également l'appropriation des enjeux locaux liés aux milieux aquatiques par les différents acteurs.

2- ORGANISATION DE LA CONCERTATION

La concertation territoriale menée par le Syndicat mixte Doubs Dessoubre a débuté en février 2021 par la sélection d'une trentaine d'acteurs du territoire. Le schéma ci-dessous permet de comprendre l'organisation de la concertation sur l'année :



Il a été choisi de réaliser des entretiens individuels avec les acteurs et habitants du territoire avant la rencontre sous forme d'ateliers de travail participatifs.

La première phase, lors des rencontres individuelles a permis de donner la parole aux personnes rencontrées et de relever un certain nombre d'informations.

Suite à ce temps d'écoute, un travail de réflexion concernant les pistes d'actions prioritaires à mener a été réalisé, en amont de la réunion commune du 11 septembre 2021.

Il était important de ne pas influencer les réponses des participants, par conséquent les entretiens individuels étaient guidés par 2 questions très ouvertes :

1) Quelles sont les problématiques (enjeux) prioritaires vis-à-vis des milieux aquatiques sur notre territoire ?

2) Quels types d'actions pourrions-nous mener pour répondre à ces problématiques ?

Une fois cette première partie finalisée, tous les participants ont été conviés à participer aux ateliers de travail organisés le samedi 11 septembre 2021 à Sancey-le-Grand.

La matinée de travail a été construite en 3 parties :

- Une partie informative, avec une intervention technique de l'Agence de l'eau RMC (cours d'eau en bon état et pressions identifiées dans le SDAGE), une intervention technique du Département du Doubs (suivi de la qualité de l'eau et des habitats) et une intervention du Syndicat concernant des exemples d'actions de restauration réalisées et programmées.
- Une partie concernant la restitution synthétique des entretiens individuels.

- Une partie dite de « travail », les participants ont été scindés en 2 groupes pour des échanges au cours desquels tout le monde puisse participer.

Deux animateurs par groupe étaient en charge de l'animation, pour relancer, faire avancer le débat et rédiger les actions prioritaires les plus pertinentes. Les thèmes abordés lors des deux ateliers étaient la « restauration de la morphologie » et la « reconquête de la qualité de l'eau », la communication, intrinsèque et transversale à toutes les actions du syndicat, était traitée dans chacun des ateliers. Les deux groupes ont travaillé alternativement sur les 2 thématiques, par session de 45 minutes.

A l'issue des groupes de travail, une synthèse des pistes d'action qui ont émergé au cours des échanges a été réalisée, et a ensuite été soumise au vote de chacun des participants avec la possibilité de 3 votes avec des degrés de priorisation différents (le détail de la méthodologie du vote est décrit en partie 4).

L'organisation de la matinée de travail est détaillée ci-dessous :

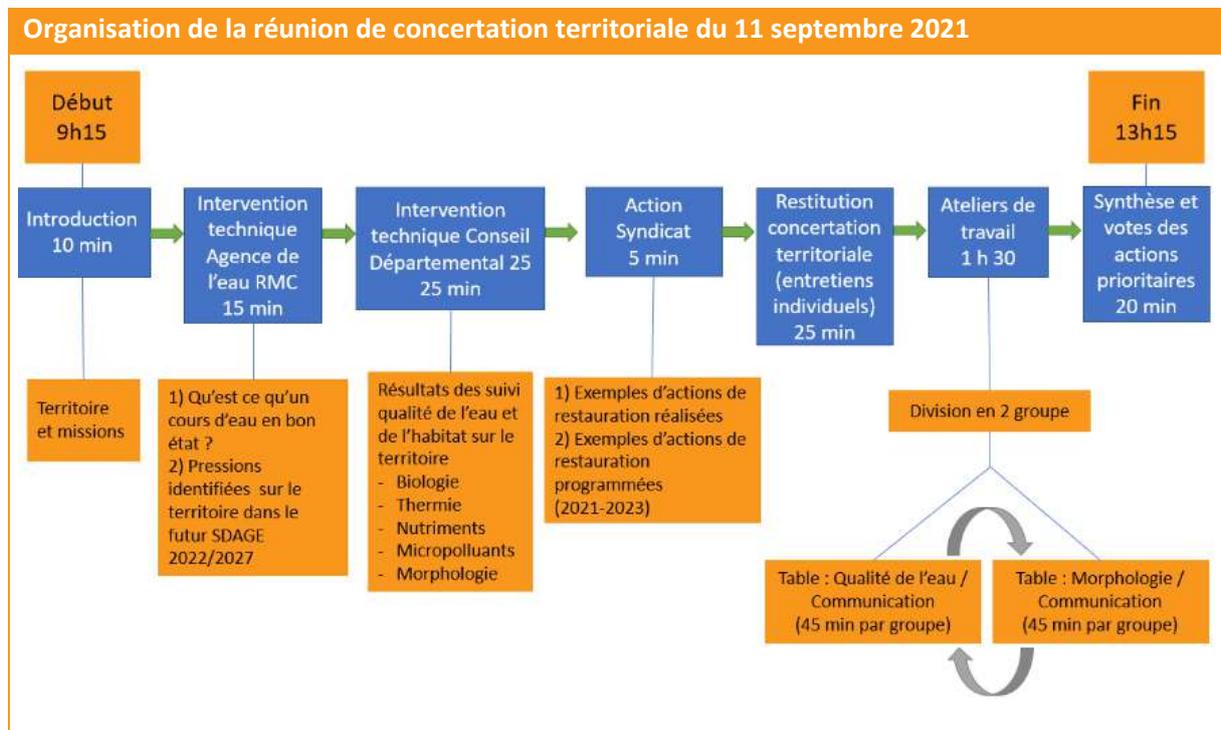


Illustration des tables de travail de la réunion de concertation territoriale



Illustration du vote des participants sur les actions prioritaires émanant des tables de travail



3- RESTITUTION DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

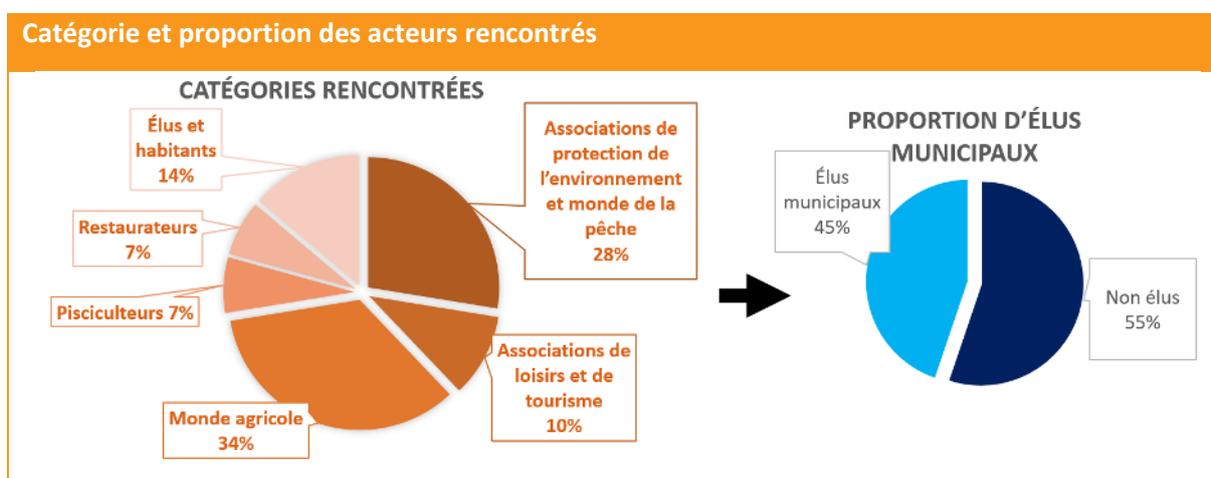
Les entretiens individuels ont été réalisés auprès de 29 acteurs et habitants du territoire volontaires pour participer à la concertation. Différentes catégories d'acteurs ont été « ciblées », étaient notamment représentées des associations de protection de l'environnement, des organismes impliqués dans le tourisme et les loisirs, le monde de la pêche, la profession agricole, des pisciculteurs, des restaurateurs ou encore des élus locaux et des particuliers.

Le monde de l'industrie n'est que peu représenté car l'opération collective LIMITOX, porté par le Syndicat de 2016 à 2020, a permis d'avoir une bonne image du monde industriel, du secteur et des enjeux. 186 entreprises ont en effet été contactées à cette occasion, 116 visitées et un certain nombre ont engagé un changement de leur process et pour certaines des investissements vers des pré-traitement permettant une amélioration de la qualité des rejets. Une nouvelle opération devrait par ailleurs être reconduite pour la période 2022-2024.

Concernant les acteurs rencontrés, nombreux sont ceux ayant des « multiples casquettes » dans différentes structures. Par exemple parmi les agriculteurs rencontrés, une grande proportion de ceux-ci sont également élus dans leur commune. Au total, au sein des 29 acteurs rencontrés, 45 % étaient des élus municipaux.

Liste des participants aux entretiens individuels	
Structure (1 ligne = 1 entretien)	Nom
FDP25 / APPMA « Les Deux Vallées »	M. MOUGIN (Président)
AAPMA « Doubs Cusancin - Baume les Dames »	M. MULHAUSER (Président)
AAPMA « La Franco-Suisse et Gorges du Doubs »	M. TRIBOULET (Président)
Garde pêche AAPMA « La Franco-Suisse et Gorges du Doubs »	M. MALAUAUX
SOS Loue et Rivières Comtoises	M. GOUX / Mme SILVANT
Les Gazouillis du Plateau	M. JEANNOT (Président)
France Nature Environnement 25-90	M. BENEST (Vice-Président) / Mme PACHOT
Association de spéléologie « GS la Roche »	M. JEANOUTOT (Président) / M. JEANIN / M. PIGANEAU
Evasion Goumois	M. PHILIP (Président)
Fédération Régionale des Coopératives Laitières (FRCL)	Mme FRABOUL / Mme VUITTON
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Doubs (FDSEA25) / Agriculteur	M. MONNET (Président)
Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC) / Agriculteur	M. MATHIEU (Président) / M. COLIN (Collège producteur de lait) / Mme ELISSEFF (Directrice)
Office de Tourisme	Mme PEQUIGNET (Présidente) / Mme FLEURY (Directrice)
Maire de Saint-Hippolyte / Office de tourisme	M. LOICHOT
Maire de Eysson / Agriculteur	M. BOUHELIER
Maire de Glère / Agriculteur	M. PEQUIGNOT
Maire de Laval-le-Prieuré / Agriculteur	M. VUILLEMIN
Mairie de Les-Plains-et-Grands-Essarts	M. NARBEY

Maire de Laviron / Agriculteur	M. BOUCHARD
Maire de Plaimbois-du-Miroir	M. LERAT
Maire de Sancey	M. CARTIER
Gérant Restaurant « Moulin du Plain »	M. CHOULET
Gérant Restaurant « La Source Bleue »	M. TURILLON
Pisciculture GUINCHARD	M. GUINCHARD
Pisciculture BOUHELIER	M. BOUHELIER
Chambre d'agriculture 25-90 / Maire de Pierrefontaine-les-Varans / Agriculteur	M. PRIEUR
Particulier (Moulin de la Source Bleue)	M. MONGENI
Particulier	M. JACQUET
Particulier	M. PETIT



Le bilan des entretiens individuels est très positif, avec une vraie motivation des participants. En effet, de nombreuses informations sont livrées, avec parfois quelques fortes réactions sur certains sujets, notamment sur la qualité de l'eau. La durée moyenne des entretiens a été de 30 minutes à une heure, et ont fait l'objet d'une cinquantaine de pages de synthèse.

Les informations livrées par les différents acteurs sont parfois du domaine du ressenti et ne concernent pas forcément des faits scientifiques avérés. Il s'agit cependant d'informations importantes pour comprendre la vision des enjeux et des pressions qu'identifient les acteurs et habitants du territoire. Nous appellerons ces informations des « vérités ressenties ».

Lors de la synthèse générale, ayant pour but de hiérarchiser les enjeux qui semblent les plus importants pour le plus grand nombre d'acteurs, un classement a été réalisé avec deux critères. Il s'agit de la fréquence d'apparition de la thématique parmi les 29 entretiens et le moment d'apparition de l'enjeu durant les entretiens.

Les résultats de l'examen des différents entretiens placent la thématique de la qualité de l'eau comme enjeu majeur N°1 (100 % des participants en parle et 83 % la place comme N°1 ou en parle en premier). Ensuite, ce sont les sous thématiques de l'agriculture (90 % en parlent) et l'assainissement (83 % en parlent) qui arrivent en tête. Les autres thématiques les plus importantes pour les participants sont la communication (65 % en parlent), puis la ressource en eau (55 % en parlent) et enfin la restauration morphologique et la continuité des cours d'eau. Il est intéressant de noter que les participants n'abordent que très peu la thématique de la restauration morphologique et de continuité

spontanément. Il semble que très peu connaissent les avantages de la restauration morphologique et son impact favorable pour la fonctionnalité, la résilience des cours d'eau et les bénéfices ainsi apportés à d'autres enjeux (eau potable, pêche, loisirs, paysages, etc)

Les résultats obtenus lors des entretiens individuels sont détaillés dans le tableau ci-dessous et sont illustrés par des citations découlant de ces entretiens.

Synthèse des problématiques/enjeux prioritaires sur le territoire du Syndicat mixte Doubs Dessoubre		
Parmi les 29 organismes/habitants rencontrés		
Thème	Pourcentage des participants évoquant spontanément le sujet comme enjeu très important	Exemple de paroles issues des entretiens
I) Qualité de l'eau	100 % (dont 83 % qui le place N°1 ou en parle en 1 ^{er})	« Manque de force politique pour la qualité de l'eau » ; « Beaucoup trop dans le constat et pas assez d'action ».
I.1) Qualité de l'eau - Agriculture	90 % (dont 77 % qui le place N°1 ou en parle en 1 ^{er})	Potentiel problème du lisiers et engrais : « Problème des subventions toujours présentes pour favoriser le lisier à tort » ; « Les zones tampons ne sont pas assez respectées et la loi n'est pas assez stricte » ; « Problème du lisier et problème de synchronisation des épandages liés aux 200° jour » ; « Manque d'observation » ; « Trop d'engrais » ; « Constat factuel d'intensification ». Potentiel problème des traitements (champs/bétail) : « Trop de fongicides/pesticides » ; « Problèmes des traitements et de leur grand usage » ; « Traitement des bêtes n'est peut-être pas toujours optimal et trop systématique » ; « Une pollution chimique par les antibiotiques et antiparasites liés à l'élevage ».
I.2) Qualité de l'eau - Assainissement (industrie, fromagerie, collectivité, particulier)	83 %	Potentiel inefficacité des STEP collectives/ANC et le rejet de produits toxiques dans le réseau et au milieu naturel : « Les stations d'épuration collectives sont : obsolètes, non surveillées et non entretenues » ; « Les stations d'épuration fonctionnent mal et les effluents vont directement à la doline ou au cours d'eau » ; « Problème des petites stations d'épuration et leur faible efficacité » ; « Problèmes de flux en cas d'orage » ;

		<p>« Problématique des industries et particuliers qui déversent beaucoup de mauvaises choses dans le réseau » ;</p> <p>« L'assainissement ANC est peu efficace : catastrophe sur le tronçon entre la Suisse et Saint-Hippolyte » ;</p> <p>« Les pollutions industrielles mais on ne sait pas trop quoi dire, où en est-on vraiment ? » ;</p> <p>« Les industries comme les scieries avec leur traitement ».</p>
II) Communication et sensibilisation	65 %	<p>Potentiel manque de sensibilisation de la population et des acteurs à la protection des eaux et un manque de communication sur les actions du Syndicat :</p> <p>« Méconnaissance totale du karst, de son fonctionnement et de ses sensibilités pour beaucoup de monde » ;</p> <p>« Problématique des particuliers qui ne sont pas assez sensibilisés aux produits dangereux » ;</p> <p>« Problème de manque de communication et perte de la connaissance de la nature par les gens et surtout les jeunes » ;</p> <p>« Il y a un besoin de valoriser les bonnes pratiques, c'est souvent 5% de précurseurs qui innovent puis les autres prennent l'exemple ».</p>
III) Ressource en eau	55 %	<p>Potentiel problème de quantité d'eau qui va s'amplifier à l'avenir et augmenter également les problèmes de qualité d'eau :</p> <p>« Attention aux captages et à l'avenir » ;</p> <p>« Le changement climatique va influencer les quantités et la qualité de l'eau » ;</p> <p>« Problème du changement climatique qui rend le milieu de plus en plus sensible » ;</p> <p>« Les problèmes de quantités seront de plus en plus forts » ;</p> <p>« Effet de concentration des pollutions par le manque d'eau » ;</p> <p>« La première cause d'augmentation de la pollution, c'est le manque d'eau » ;</p> <p>« Problème du drainage, des fossés, du comblement de zones humides et de mares ».</p>
IV) Restauration morphologique et de la continuité des rivières	Très faible pourcentage l'aborde spontanément et peu de personnes connaissent les avantages de la restauration morphologique et de la continuité des cours d'eau	<p>Certains pensent que c'est prioritaire :</p> <p>« Il faut supprimer les barrages qui stoppent la continuité et les rectifications/canalisation des cours d'eau ».</p> <p>Mais des avis mitigés sont présents :</p> <p>« Restauration de la continuité écologique et la suppression de seuil : ni pour ni contre » ;</p> <p>« N'a pas d'avis sur la suppression de seuils mais c'est sûrement une des dernières solutions » ;</p> <p>« La restauration de la continuité n'est pas forcément la priorité mais il faut continuer » ;</p> <p>« Il y a des intérêts de garder les barrages ».</p>

4- RESTITUTION DES TABLES DE TRAVAIL ET VOTE

Lors de la réunion du 11 septembre 2021, les tables de travail ont permis de réunir 16 participants.

Afin de faciliter les échanges, deux groupes ont été créés, il s'agissait également de répartir les différents types d'acteurs de manière hétérogène pour renforcer la mixité des connaissances et des compétences.

Liste des participants et composition des groupes lors des tables de travail			
Groupe 1		Groupe 2	
Structure/Nom	Catégorie	Structure/Nom	Catégorie
APPMA « Les Deux Vallées » M. GIRARDOT	Protection de l'environnement / pêche	FDP25 (Président) M. CUENOT	Protection de l'environnement / pêche
APPMA « la Truite de la Rêverotte » M. BELON		APPMA « La Franco-Suisse » (garde pêche) M. MALAVAUX	
Les Gazouillis du Plateau (Président) M. JEANNOT		SOS LRC M. GUALANDRI	
CIGC (2 ^{ème} Vice-président) M. VIVOT	Agriculture	FRCL (Directrice) Mme DE DOMINICIS	Agriculture
Maire de Laval-le-Prieuré (agriculteur) M. VUILLEMIN		Maire de Les-Plains-et-Grands-Essarts (agriculteur retraité) M. NARBÉY	
Maire de Glère (agriculteur) M. PEQUIGNOT		Maire de Eysson (agriculteur) M. BOUHELIER	
Restaurateur Moulin du Plain M. CHOULET	Tourisme	Maire de Saint-Hippolyte/Office du tourisme (géographe) M. LOICHOT	Tourisme
Particulier M. PETIT	Habitant	Particulier M. JACQUET	Habitant

Les tables de travail ont permis de faire émerger des actions prioritaires à mener sur le territoire du Syndicat mixte Doubs Dessoubre. Les différentes propositions sont alors débattues, si l'ensemble du groupe semble plutôt favorable à l'action, celle-ci est notée par les animateurs dans le but de la proposer à l'étape finale, le vote.

1) Table de travail « morphologie et continuité des cours d'eau / communication » et vote final

Concernant la table de travail de la thématique « morphologie et continuité des cours d'eau / communication » les participants ont été globalement favorables aux actions du Syndicat. Il a été souligné le besoin de hiérarchisation des actions pour sélectionner les restaurations les plus pertinentes pour le milieu et la bonne prise en compte du contexte pour chaque projet. Il a été choisi de ne pas soumettre au vote les travaux de restauration, en effet, les participants n'ayant que peu de connaissances pour juger ces travaux et faisant confiance au programme d'action du Syndicat. Sur le volet communication, les participants ont fortement insisté sur le besoin d'une communication plus importante concernant la protection des milieux aquatiques et les actions que mène le Syndicat.

Lors du vote, les participants avaient en leur possession 2 lots (3 pastilles de 3 couleurs), un de chaque devait être placée sur les deux thématiques (qualité de l'eau et morphologie). Les pastilles orange correspondent au niveau de priorité maximale avec 3 points, les jaunes 2 points et les vertes 1 point.

Les pistes d'actions émanant de la table de travail ont donc été hiérarchisées par le vote : premièrement, il s'agit d'augmenter les actions d'éducation concernant les milieux aquatiques avec tout type de public, puis, la concertation entre acteurs, et enfin, les projets du Syndicat et les enjeux associés.

Synthèse des actions sélectionnées durant les ateliers de travail et bilan des votes					
Morphologie et continuité des cours d'eau / Communication					
Actions prioritaire retenues	Nombre vote total	Orange 3 pts	Jaune 2 pts	Vert 1 pts	Nombre point total
1) Éducation et connaissance des milieux aquatiques (Scolaires, grand public et élus/professionnels...)	10	5	5	0	25
2) Concertation (animer le réseau d'acteurs locaux (ex : 1 rencontre par an), impliquer plus les locaux dans la construction des projets (sensation d'appropriation du projet) et approche avec plus de philosophie...)	10	4	2	4	21
3) Communication et sensibilisation (Rappel sur le patrimoine et des usages anciens liés aux seuils, panneaux explicatifs, sorties terrains sur les actions du Syndicat...)	9	0	3	6	15
Total	29	9	10	10	58

2) Table de travail « qualité de l'eau / communication » et vote final

Concernant la table de travail de la thématique « qualité de l'eau / communication », la partie communication a été moins mise en avant puisque déjà bien prise en compte dans l'atelier précédent. De surcroît, un nombre important de pistes d'actions émerge concernant la qualité de l'eau. Ainsi 10 pistes d'actions ont été retenues. Le vote a permis de hiérarchiser les priorités et mettre en avant le volet assainissement, avec un besoin de plus d'aide financière, notamment pour l'ANC. De même ont été mis en avant la généralisation de l'arrêt de l'épandage des boues des STEP et l'accélération de la prise de la compétence assainissement par les intercommunalités. Le volet agricole est également mis en avant avec la révision et la généralisation des plans d'épandages, les fauches tardives pour les parcelles à proximité des milieux aquatiques, les polycultures pour permettre notamment la production de paille, et le retour à des pratiques mixtes fumier/lisier ou tout fumier, la réorganisation

de zones sans engrais, mais aussi la recherche de solutions antiparasitaires qui ne soient plus ou moins polluantes. Il a également été question de favoriser le co-compostage et la mise en défend des cours d'eau.

Synthèse des actions sélectionnées durant les ateliers de travail et bilan des votes					
Qualité de l'eau / Communication					
Actions prioritaire retenues	Nombre vote total	Orange 3 pts	Jaune 2 pts	Vert 1 pts	Nombre point total
1) Assainissement : aide financière pour l'ANC	14	6	2	6	28
2) Ne plus épandre les boues de STEP	6	2	3	1	13
3) Prise de compétence assainissement par les intercommunalités (contrôle STEP + Déversoir d'orage + formation du personnel)	6	1	4	1	12
4) Revoir et généraliser les plans d'épandage	6	1	4	1	12
5) Privilégier les fauches tardives autour des milieux aquatiques	3	2	/	1	7
6) Favoriser les polycultures (« refaire sa paille »)	2	2	/	/	6
7) Réorganiser les zones sans engrais	3	1	1	1	6
8) Recherche de solutions antiparasitaires	4	/	/	4	4
9) Favoriser le co-compostage	/	/	/	/	/
10) Mise en défend des cours d'eau (aide financière + achat groupé)	/	/	/	/	/
Total	43	16	14	14	90

3) Les biais potentiels

Les résultats de ces tables de travail ont été très instructifs et intéressants pour saisir la volonté des acteurs du territoire, néanmoins des potentiels biais sont présents :

- Des choix ont été réalisés pour sélectionner un panel de 29 acteurs pour les entretiens individuels, il existe une sous-représentation volontaire du monde industriel. De surcroit, parmi ces 29 acteurs, seulement 16 ont pu participer aux tables de travail du 11 septembre 2021 ;
- Des personnes ayant des contraintes horaires ont dû partir avant le vote final ;
- Il semblerait que certaines personnes aient voté avec une partie (ou en totalité) de leur 2ème lot de pastille sur la même thématique de piste d'action au lieu de répartir comme prévu, un lot de pastille par thématique. On remarque que cette mauvaise répartition est en faveur des pistes d'action sur la qualité de l'eau. Une conclusion à en tirer : la qualité de l'eau paraît vraiment essentielle et prioritaire pour les acteurs du territoire.

5- SYNTHÈSE

La concertation territoriale organisée par le Syndicat mixte Doubs Dessoubre a permis de rencontrer un panel diversifié de 29 acteurs du territoire lors d'entretiens individuels. Les résultats de ces rencontres concernant les enjeux majeurs et prioritaires liés aux milieux aquatiques sur le territoire montrent que la qualité de l'eau est à leurs yeux de manière très significative l'enjeu le plus important.

L'enjeu de la qualité de l'eau est très fortement lié selon les participants aux pratiques agricoles et à l'assainissement, collectif et non-collectif.

Ensuite, les enjeux majeurs relevés par les participants concernent la communication et la sensibilisation, puis la nécessaire protection de la ressource en eau et enfin les besoins de restauration physique des cours d'eau.

Dans un second temps, 16 participants parmi les 29 acteurs invités ont pu participer à des ateliers de travail : « qualité de l'eau / communication » et « morphologie et continuité des cours d'eau / communication ».

Les débats ont permis de faire émerger des pistes de travail et d'actions, qui ont ensuite été hiérarchisées à l'aide d'un vote.

Le premier atelier a permis de faire émerger les pistes d'action suivantes par ordre d'importance :

- Multiplier les actions d'éducation concernant les milieux aquatiques avec tout type de public ;
- Favoriser la concertation entre acteurs ;
- Enfin, communiquer de manière plus importante sur les projets du Syndicat et les enjeux associés.

Le second atelier a permis de mettre en avant le volet de l'assainissement, avec un besoin de plus d'aide financière, notamment pour l'ANC.

Deuxièmement, il est relevé le besoin de généralisation de l'arrêt de l'épandage des boues de STEP des collectivités, et accélérer la prise de compétence assainissement par les intercommunalités.

Le volet agricole est également mis en avant avec la révision et la généralisation des plans d'épandages, les fauches tardives près des milieux aquatiques, les polycultures pour notamment favoriser la production de paille et le retour du fumier, la réorganisation de zones sans engrais, mais aussi la recherche de solutions antiparasitaires pas ou moins polluantes.

La dernière phase de ce projet de concertation est de valoriser ces résultats.

Ainsi, le Syndicat va s'employer à un travail de recherche concernant la faisabilité de ces pistes d'actions, notamment auprès des partenaires concernés.

Parallèlement, un travail sera engagé auprès de l'Agence de l'eau RMC et des autres financeurs pour définir les actions qui pourraient potentiellement être soutenues et financées.